

Demande de renseignements sur le solde d'une location vacance

Par sergeeve59_old, le 17/07/2007 à 13:54

Bonjour, nous avons louer pour le 18 aout une location vacance en camping, le propriétaire nous reclame la totalité du solde de la location avant le 18 juillet, il nous certifie que ces légal et que toutes locations ce paye toujours un mois a l'avance, est-ce vrai? sachant que le contrat a été signer fin juin avec un accompte de 200e pour la reservation. Sur le contrat il est bien spécifier que le solde devra être payer avant le 18 juillet mais le contrat date que de fin juin , sans compter l'accompte, faut encore donner le solde dans l'immédiat. Nous pensions devoir donner le solde que au maximum 15 jours avant la date d'arrivé, ces ce qui nous ais déja arrivés lors d'une précédente location, ces bien la première fois que l'on nous demandent de solder un mois a l'avance.